

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 JUIN 2020

Délibération n° D-2020-109

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 16/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 29/06/2020

Commission Consultative des Services Publics Locaux -
Désignation des représentants d'associations locales

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Bastien MARCHIVE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS

Excusés :

Monsieur Karl BRETEAU.

Direction du Secrétariat Général

**Commission Consultative des Services Publics
Locaux - Désignation des représentants
d'associations locales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil municipal a fixé la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Outre le Maire, Président et les 10 représentants membres du Conseil municipal, élus le 8 juin dernier, la commission est composée de 10 représentants d'associations locales qu'il convient de désigner.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner les 10 représentants d'associations locales.

Les représentants d'associations locales désignés sont :

- UFC que choisir
- Club des entrepreneurs
- Niort en ville
- Niort associations
- UDAF
- Mission locale
- Deux Sèvres Nature Environnement
- FCPE
- PEEP
- Confédération Nationale du Logement

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ